



Public Safety
Canada

Sécurité publique
Canada

ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.



qimv

GUIDE

sur le répertoire du

Questionnaire
informatisé
sur le mode
de vie

des toxicomanes

qimv



Service correctionnel
Canada

Correctional Service
Canada

Canada

**collaborateurs**

David Robinson, Elizabeth Fabiano, Frank Porporino,
Bart Millson et Grég Graves

rédacteur

Tanya Nouwens

[illegible]

Jean-Marc Plouffe

Lroy Chartier

- Pour plus amples renseignements sur les sujets abordés dans QIMV, prière de s'adresser à la:

Direction de la recherche et des statistiques
Service correctionnel du Canada
340, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0P9

Direction de la recherche et des statistiques
Service correctionnel du Canada
Copyright © 1992

DATE DUE

er recyclé

2^e édition

RA 776.5 G8 1993
A guide to the use of the C
computerized Lifestyle Asses
sment Instrument for subst

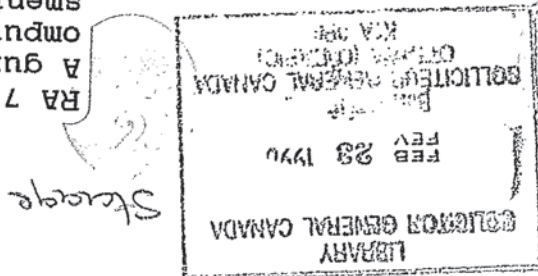
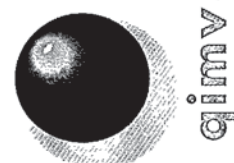
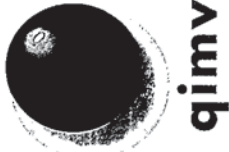


table des matières



avant-propos	4
la raison d'être du qimv	5
mise en service du qimv à l'échelle nationale	6
nature de l'évaluation	7
utilité du qimv dans la formulation de recommandations sur le traitement de la toxicomanie	8
validité des données fournies par les évaluations du qimv & vérification de la cohérence	11
autres études	12
réaction des délinquants	14
améliorations apportées au qimv	15



avant-propos

Après avoir fait l'objet d'une mise à l'essai très poussée, le Questionnaire informatisé sur le mode de vie des toxicomanes (**qimv**) est maintenant opérationnel dans tous les établissements de réception du Service correctionnel du Canada (SCC). Le **qimv** est un instrument normalisé d'évaluation servant à déterminer la nature et la gravité des problèmes de toxicomanie chez les délinquants. Cet instrument a d'abord été conçu pour la population en général. Avant que son usage soit étendu au SCC, il a été adapté à la situation et aux besoins particuliers des délinquants sous responsabilité fédérale.

Le présent guide explique brièvement la raison d'être du **qimv** et la manière dont il peut être utilisé avec les délinquants. Bien qu'il ait été préparé spécifiquement à l'intention des agents de gestion des cas qui se servent des résultats fournis par le **qimv** pour planifier avec les délinquants les programmes visant à lutter la toxicomanie, ce guide constitue aussi une source de renseignements précieux pour les autres personnes responsables de traitements de toxicomanie.

Le guide précise comment interpréter et utiliser les données obtenues par le biais du **qimv** (p.ex., les pointages). De plus, il expose à grands traits les conclusions de recherche portant sur la validité et la signification des renseignements fournis par les délinquants lors de leur évaluation. La Direction de la recherche et des statistiques a aussi produit des rapports contenant de l'information additionnelle concernant les recherches menées sur le **qimv**.





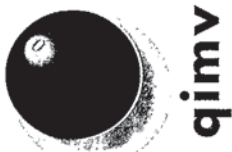
Avant la mise en application du **qimv**, le Service correctionnel du Canada ne disposait d'aucune procédure systématique et uniformisée pour identifier et, par la suite, évaluer les difficultés que peuvent éprouver les délinquants toxicomanes. Même si on reconnaissait généralement que la toxicomanie était un problème majeur, on ne possédait aucune méthode pour en délimiter et en évaluer l'ampleur.

la raison d'être du qimv

On savait que beaucoup de délinquants étaient orientés à tort vers certains programmes de traitement de la toxicomanie alors que leur situation pouvait ne pas exiger ce genre de soins. D'un autre côté, des délinquants aux prises avec de graves problèmes de toxicomanie ne recevaient pas toute l'attention nécessaire parce que nous n'étions pas en mesure d'effectuer des examens approfondis qui auraient permis de détecter leur problème. Les travaux du Groupe d'étude sur la réduction de la toxicomanie, en 1990, ont clairement démontré qu'il fallait mettre à la disposition des agents de gestion des cas une méthode davantage perfectionnée qui leur aiderait à orienter les détenus vers les programmes de traitement de toxicomanie convenant à leurs besoins.

La mise en service du **qimv** à l'échelle nationale a comblé ce besoin. Le questionnaire fournit des renseignements sur la nature exacte des problèmes de toxicomanie chez les délinquants. Étant informatisé, il comprend aussi une méthode rapide et efficace qui permet de chiffrer les divers tests d'évaluation et d'en produire les résultats sous une forme pratique à l'intention des délinquants et des agents de gestion des cas.



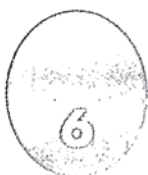


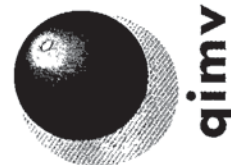
Les résultats de l'évaluation de chaque délinquant indiquent si celui-ci a déclaré avoir eu des problèmes liés à la toxicomanie au cours des six mois précédant son incarcération. Ils résument les renseignements détaillés recueillis à l'aide du questionnaire, tels que le degré de gravité des problèmes de toxicomanie, la nature des problèmes (alcool, drogue ou les deux), les symptômes caractéristiques de la toxicomanie observés par les délinquants et les rapports entre la toxicomanie et le comportement criminel. L'évaluation fournit aussi des renseignements préliminaires sur le degré de motivation du délinquant à l'égard d'un traitement contre la toxicomanie.

Les résultats de l'évaluation visent à permettre à l'agent de gestion des cas d'amorcer, avec le délinquant, une discussion sur la toxicomanie. Comme tous deux reçoivent un rapport d'évaluation, les renseignements qu'il renferme peuvent servir de point de départ à la planification conjointe du traitement.

mise en service du qimv à l'échelle nationale

Le **qimv** a été mis à l'essai pendant plus d'un an dans les établissements de réception des régions de l'Atlantique et des Prairies avant d'être mis en service dans l'ensemble du pays. Cette phase pilote avait deux objectifs. D'abord, elle a permis de s'assurer que les données recueillies au moyen du **qimv** étaient à la fois utiles et utilisables et que la méthode d'évaluation appliquée aux délinquants, au moment de leur admission dans un établissement fédéral, était valide. Ensuite, elle a permis de corriger et de perfectionner le **qimv** avant de l'étendre à l'ensemble du pays.





Le **qimv** a été mis en service dans onze établissements du Service correctionnel du Canada en juin 1991, à la suite de séances de formation données sur place par une équipe formée d'employés de l'Élaboration et de la mise en oeuvre des programmes et de la Recherche et des statistiques. La mise en service dans les autres installations d'un bout à l'autre du pays a eu lieu quelques mois plus tard, ce qui a permis au personnel de se familiariser graduellement avec le système.

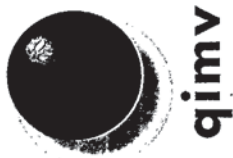
Grâce au **qimv**, le SCC est pour la première fois en mesure d'effectuer une évaluation à l'échelle nationale des problèmes de toxicomanie chez les délinquants au moment de leur réception. On devrait désormais pouvoir obtenir des rapports d'évaluation sur tous les délinquants admis qui acceptent de se soumettre à cette évaluation. Le **qimv** est en service dans tous les établissements de réception régionaux désignés de même qu'à l'intérieur d'autres établissements s'occupant de la réception des nouveaux délinquants.

Le **qimv** comprend un certain nombre de mesures servant à évaluer les problèmes de toxicomanie et les incidences que ceux-ci peuvent avoir sur le mode de vie du délinquant. Les principales méthodes de mesure sont le «Test de dépistage de l'abus de drogue» (**TDAD**) et le «Test de dépendance envers l'alcool» (**TDEA**). Ces deux méthodes ont été élaborées par les chercheurs de la Fondation de recherches sur la toxicomanie.

nature de l'évaluation

Le **TDAD** et le **TDEA** ont été largement utilisés dans le domaine de la recherche et des études cliniques pour évaluer les problèmes liés à la consommation d'alcool et de drogues. Les deux outils sont utilisés





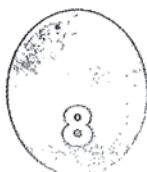
dans le cadre de plusieurs programmes canadiens de traitement des toxicomanes (p. ex., les programmes gérés par la Fondation de recherches sur la toxicomanie en Ontario et la Alberta Alcoholism and Drug Abuse Commission). Les questions qu'ils contiennent ont été légèrement modifiées pour l'usage du SCC afin de tenir compte du degré d'alphabétisation des délinquants. Les points examinés portent non seulement sur la «consommation» et sur la «fréquence de la consommation» de drogue, mais aussi sur les types d'états émotifs, les fonctions perceptives, les problèmes interpersonnels et d'autres difficultés d'adaptation découlant de la toxicomanie.

Le Test de dépistage de l'abus de drogue comprend 20 questions sur la consommation de drogue et sur les symptômes qui y sont liés. Quant au Test de dépendance envers l'alcool, il compte 25 questions sur la consommation d'alcool et sur les comportements qu'elle entraîne. Ces deux tests permettent de produire un rapport informatisé qui classe le délinquant dans l'une des cinq catégories correspondant au degré de gravité des problèmes qu'il éprouve à cause de l'alcool ou de la drogue: *aucun problème, problèmes légers, problèmes modérés, problèmes importants et problèmes graves.*

utilité du qimv dans la formulation de recommandations sur le traitement de la toxicomanie

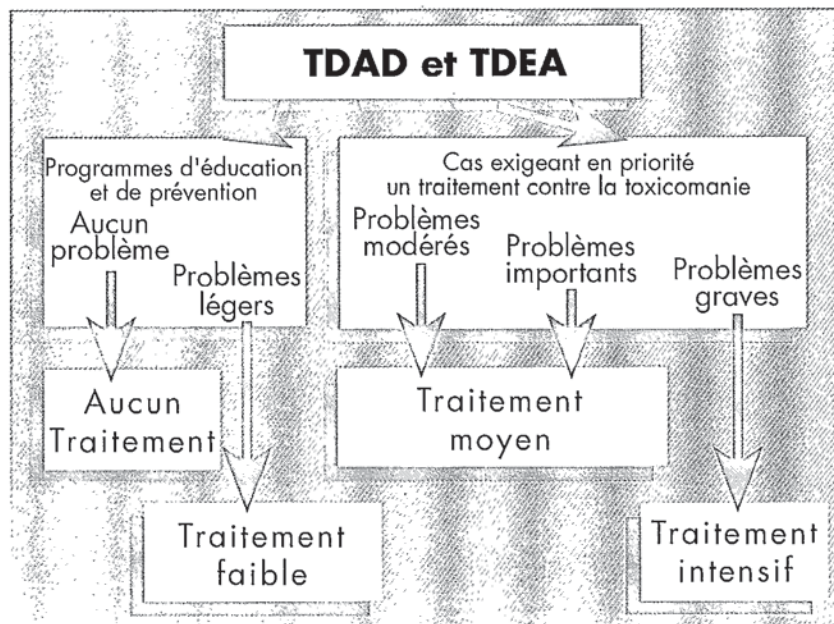
Le **qimv** comporte de nombreuses caractéristiques pouvant aider les agents de gestion des cas à formuler des recommandations quant au traitement approprié pour un délinquant toxicomane. Les pointages obtenus dans le **TDAD** et le **TDEA** peuvent ainsi constituer la première étape de la détermination des besoins en matière de programme de traitement.

Les délinquants qui sont considérés comme ayant des problèmes *graves* selon le **TDAD** et (ou) le **TDEA** peuvent nécessiter les programmes de traitement les plus intensifs. Les délinquants qui se classent dans cette catégorie éprouvent des difficultés de comportement dans la plupart



des domaines que mesurent le *TDAD* et le *TDEA*. Ils devraient être orientés vers un programme de placement résidentiel à temps plein ou une communauté thérapeutique.

Les délinquants dont les problèmes sont *modérés ou importants* ont aussi besoin d'un traitement contre la toxicomanie. Ces délinquants éprouvent des difficultés de comportement dans certains domaines à cause de l'usage abusif qu'ils font de l'alcool ou des drogues. En pareil cas, il y a lieu de leur offrir un traitement d'intensité moyenne afin de favoriser leur réadaptation après leur mise en liberté.





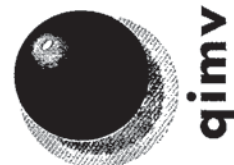
Les délinquants dont les problèmes sont considérés comme *légers* selon le *TDAD* ou le *TDEA* devraient suivre un programme d'éducation préventive sur la toxicomanie, constitué par exemple d'une série de séances éducatives mettant l'accent sur l'information plutôt que sur le traitement. Il est important de souligner que les délinquants qui éprouvent des problèmes *légers* ont vécu au moins un type de problème lié à la consommation d'alcool ou de drogues. Par conséquent, ces délinquants ont intérêt à suivre un traitement de type d'intensité faible.

Quant aux délinquants qui sont dans la catégorie *aucun problème* selon le *TDAD* ou le *TDEA*, ils ne devraient pas suivre de programme de traitement à moins que d'autres sources d'information révèlent de manière évidente que ces délinquants éprouvent des problèmes de toxicomanie.

La décision d'accorder la priorité de traitement à un délinquant peut également porter sur d'autres critères d'évaluation. Ainsi, les délinquants qui entrent dans une des catégories inférieures (*aucun problème* ou *problèmes légers*) peuvent être considérés comme des cas prioritaires si le profil de leur évaluation démontre qu'ils sont habituellement sous l'influence de l'alcool ou de drogues lorsqu'ils commettent des crimes, et il en va de même pour les délinquants qui se révèlent généralement violents sous l'influence de l'alcool ou de drogues.

Des recherches présentement en cours nous aideront à faire encore un meilleur usage de la mine de renseignements sur la toxicomanie que le **qimv** met à notre disposition. Les travaux visent à établir une *typologie* des délinquants toxicomanes, laquelle devrait permettre de les regrouper en catégories selon leurs besoins communs en matière de traitement. En définissant un certain nombre de groupes de délinquants présentant un profil particulier de toxicomanie, nous serons davantage en mesure d'élaborer une





gamme de traitements répondant à leurs besoins personnels. En effet, les recherches reposent sur l'hypothèse que les délinquants toxicomanes ne présentent pas tous le même genre de personnalité. En ayant une meilleure connaissance des divers types de toxicomanie que l'on retrouve chez les délinquants, nous pourrions élaborer des stratégies de traitement correspondant aux différents besoins. Les recherches feront des recoupements entre la toxicomanie et la criminalité, en vue de concevoir une méthode de classement des divers types de délinquants toxicomanes qui sont admis dans nos établissements. Ces travaux définiront aussi des principes directeurs permettant d'orienter plus efficacement les délinquants vers le genre de traitement que leur situation exige.

Diverses mesures ont été mises en place pour garantir la validité des renseignements fournis par le **qimv** relativement aux habitudes de toxicomanie chez les délinquants. Entre autres, le système comporte un mécanisme permettant de vérifier automatiquement la cohérence des réponses des délinquants. De plus, nous avons comparé les résultats obtenus au moyen du **qimv** avec d'autres sources d'information concernant les habitudes de toxicomanie chez les délinquants.

Quelle que soit la méthode utilisée pour recueillir les données, certains délinquants donnent des renseignements inexacts sur leur consommation de drogues. Toutefois, les résultats obtenus jusqu'à présent semblent indiquer que la plupart des délinquants répondent «honnêtement» aux questions du **qimv**. Le système comporte néanmoins un mécanisme de vérification de la cohérence des réponses qui sert à prévenir l'agent de gestion des cas lorsqu'un ensemble de résultats contient un

**validité des
données
fournies par les
évaluations du
qimv**

**vérification de
la cohérence**





nombre trop élevé de réponses contradictoires. Le rapport indique simplement que les réponses du délinquant contiennent «une ou plusieurs» contradictions importantes et que les résultats du test devraient être interprétés avec une certaine réserve.

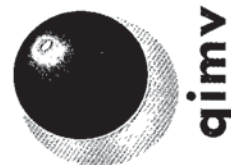
Il peut arriver qu'un délinquant réponde de manière cohérente mais qu'il soit malhonnête dans ses réponses à certaines questions touchant l'alcool et les drogues. Lorsque l'agent de gestion des cas possède déjà des renseignements sur le délinquant (p. ex., des rapports de police et un dossier sur les traitements contre la toxicomanie) qui sont en contradiction complète avec les résultats du test, il doit évidemment considérer ces derniers avec prudence.

autres études

Des études ont démontré que les tests d'évaluation administrés par ordinateur étaient aussi valides et aussi fiables que d'autres méthodes comme les questionnaires ou les entrevues personnelles. En fait, certains chercheurs soutiennent que l'ordinateur permet d'obtenir des réponses davantage sincères aux questions de nature délicate, car la situation engendre un sentiment d'anonymat chez les personnes interrogées.

Nous avons comparé les résultats obtenus avec le **qimv** aux résultats des autres études, afin de nous assurer que le **qimv** produit une évaluation des problèmes de toxicomanie qui correspond aux évaluations déjà réalisées.

Le Sondage sur la santé mentale, réalisé en 1989, a été l'une des études utilisées comme point de comparaison. Ce sondage était fondé sur des entrevues approfondies menées auprès de plus de 2 000 délinquants sous responsabilité fédérale et donnait des taux de prévalence des diag-



nostics de toxicomanie. Les résultats obtenus avec le **qimv** étaient similaires à ceux du Sondage sur la santé mentale quant au nombre de délinquants sous responsabilité fédérale ayant des problèmes de toxicomanie.

Les résultats obtenus avec le **qimv** ont également été comparés à ceux d'une vaste étude effectuée aux États-Unis sur plus de 12 000 délinquants incarcérés dans des prisons d'État. Les données du **qimv** concernant la consommation d'alcool ou de drogues se sont avérées presque identiques aux résultats de l'étude américaine.

Bien que certains délinquants aient tendance à nier qu'ils consomment de l'alcool ou de la drogue ou à minimiser la gravité de leur cas, il semble bien que le **qimv** soit aussi fiable que tout autre instrument d'évaluation lorsqu'il s'agit d'établir le profil des délinquants toxicomanes.

Nous avons aussi comparé les données obtenues au moyen du **qimv** avec d'autres renseignements contenus dans les dossiers de cent délinquants qui s'étaient prêtés à l'évaluation informatisée. Avec cet échantillon pris au hasard, nous voulions déterminer si les renseignements sur la toxicomanie inscrits dans les dossiers des délinquants correspondaient aux renseignements fournis par ces derniers lorsqu'ils ont répondu aux questions du **qimv**.

Les résultats ont été très encourageants. En effet, pour environ 75 p. 100 des cas les deux sources de renseignements (soit les dossiers des délinquants et le **qimv**) concordaient. Toutefois, les données fournies par le **qimv** ont permis de reconnaître *un plus grand nombre* de toxicomanes et *un plus grand nombre* de délinquants ayant des problèmes de toxicomanie que l'examen des dossiers pouvait en révéler. Ainsi, les renseignements fournis par le **qimv** et par l'examen des dossiers coïncid-



aient dans quelque 75 p. 100 des cas pour ce qui était de l'existence ou non de problèmes de toxicomanie. Dans seulement 5 p. 100 des cas, le **qimv** a indiqué que les délinquants n'éprouvaient aucun problème de toxicomanie, alors que l'examen des dossiers révélait le contraire. En revanche, dans 20 p. 100 des cas, l'examen des dossiers a montré que les délinquants n'éprouvaient aucun problème de toxicomanie tandis que le **qimv** a permis d'établir qu'ils en avaient.

réaction des délinquants

D'après ces résultats, il semblerait que le **qimv** fournit des renseignements plus détaillés que les autres sources sur les habitudes de consommation des délinquants admis dans les établissements et qu'il nous permet de reconnaître un plus grand nombre de délinquants ayant des problèmes de toxicomanie. Il n'y a là rien d'étonnant puisque le **qimv** a été conçu spécifiquement pour évaluer les problèmes de toxicomanie.

Les délinquants qui ont participé à l'évaluation informatisée du **qimv** ont eu une réaction très positive. Puisque ce système présente instantanément au délinquant l'illustration graphique de divers sujets se rapportant à son mode de vie, le **qimv** ne provoque pas l'ennui qu'on observe lorsqu'on administre la batterie habituelle de tests d'évaluation. En outre, le système a été conçu de sorte que les délinquants sous-alphabétisés puissent répondre aisément aux questions. Environ 80 p. 100 des délinquants qui ont rempli le **qimv** ont jugé que cette évaluation par ordinateur avait été «facile» à faire. La majorité des délinquants - soit 80 p. 100 - ont estimé aussi que la durée de l'évaluation était «acceptable».





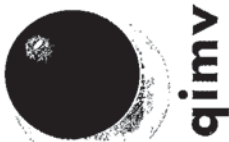
Par ailleurs, les délinquants considèrent le **qimv** comme une source d'information utile. Moins de 20 p. 100 des délinquants ont déclaré que l'évaluation ne leur avait rien appris. En revanche, environ 75 p. 100 des délinquants ont jugé que le **qimv** avait brossé un tableau «clair» de leurs habitudes de vie. Enfin, plus de 90 p. 100 ont affirmé qu'ils avaient aimé l'exercice.

Le projet pilote mené dans les régions de l'Atlantique et des Prairies a permis de dégager certaines lacunes ou faiblesses. Nous avons apporté plusieurs modifications afin d'accroître la précision du **qimv** avant de le mettre en service à l'échelle nationale.

améliorations apportées au qimv

Certaines questions que les utilisateurs trouvaient vagues ou équivoques ont été révisées. Nous avons aussi fait quelques ajouts jugés nécessaires (p. ex., des questions séparées portant sur la cocaïne et sur l'héroïne). Cependant, les améliorations les plus importantes visaient à accroître le nombre de délinquants qui reconnaissaient consommer de l'alcool ou de la drogue et à réduire le nombre de cas qui donnaient des réponses contradictoires.

Pour accroître le nombre de délinquants qui admettent consommer de l'alcool ou de la drogue, nous avons modifié le **qimv** de manière à «contre-vérifier» les réponses de ceux qui affirment n'avoir jamais fait usage de ces substances. Si par exemple un délinquant répond qu'il n'a jamais consommé de drogue de sa vie, le système lui demande de préciser sa réponse en réitérant la question. De cette façon, le délinquant a l'occasion de corriger sa réponse s'il n'a pas été sincère la



première fois. Les résultats préliminaires obtenus avec le programme révisé montrent une diminution du nombre de délinquants qui soutiennent n'avoir jamais consommé de telles substances (environ 25 p. 100 des délinquants avec la version pilote du **qimv** et 11 p. 100 seulement avec la version révisée). Cette amélioration a pour effet d'accroître la précision des évaluations des délinquants toxicomanes.

Nous avons également ajouté un autre mécanisme de «contre-vérification». Il s'agit d'une série de commandes en boucle conçues de manière à réduire le nombre de délinquants qui donnent des réponses contradictoires. Par exemple, une réponse est jugée contradictoire lorsqu'un délinquant, après avoir initialement déclaré qu'il n'avait jamais consommé de drogue, indique ensuite qu'il était sous l'influence d'une drogue lors de la perpétration d'une infraction. Avec la version révisée du **qimv**, le programme revient automatiquement en arrière et demande au délinquant de répondre une seconde fois aux questions concernant la consommation de drogues.

Ce mécanisme de «contre-vérification» a permis de réduire de façon appréciable le nombre de délinquants qui donnaient des réponses contradictoires (soit 20 p. 100 avec la version pilote et environ 7 p. 100 avec la version révisée). Il y a donc eu une amélioration notable.

Depuis la mise en service du **qimv** à l'échelle nationale, nous avons décelé d'autres problèmes mineurs. Dans chaque cas, nous avons trouvé des façons de rendre le système encore davantage convivial, aussi bien pour les délinquants que pour le personnel. À titre d'exemple, nous sommes en train de reprogrammer les questions touchant le degré d'instruction afin de supprimer une erreur.

